



## L'IFITS PARTICIPE À LA POLITIQUE INCLUSIVE

Êtes-vous concerné ?



Vous intégrez une formation dans notre institut :

- Vous avez des besoins spécifiques
- Vous êtes en situation de handicap
- Vous avez une maladie invalidante ou de longue durée



INSTITUT DE FORMATION  
INTERHOSPITALIER  
THÉODORE SIMON

19 av. de Maison-Blanche  
93331 Neuilly-sur-Marne cedex  
01 49 44 36 00

E-mail : [administration@ifits.fr](mailto:administration@ifits.fr)  
Site : [www.ifits.fr](http://www.ifits.fr)



# « L'Égalité des droits et des chances pour tous »



Faites-vous connaître :

**UN RÉFÉRENT HANDICAP** est à votre disposition pour faciliter votre parcours en formation.

Contactez-le par mail : [referent-handicap@ifits.fr](mailto:referent-handicap@ifits.fr)



**POURQUOI** signaler et faire reconnaître son handicap :

Reconnaissance      Organisation de la vie en formation  
Aménagements et équipements      Accompagnement



**CONTACTS UTILES :**

- Bureau handicap étudiant de l'Université Sorbonne Paris Nord : [scol-handi@univ-paris13.fr](mailto:scol-handi@univ-paris13.fr)
- Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) : <https://mdphenligne.cnsa.fr/>



**LA LOI :**

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, de la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et de la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, des aménagements peuvent être proposés.